

Liste des Employés permanents.

Lu et approuvé

le 26 novembre 1956.

Le Conseil municipal fixe ainsi qu'il suit la liste des employés permanents
composés de agents à temps non complet;

1) Secrétaire de mairie : M. David François

2) Gard. Champêtre : M. Caillat François

3) Cantonnier : M. Rivier Gaston